

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 15 mai 1975

p.B.15.21.J.(7) - ZP/CE/va

CONFIDENTIEL

Visite à Berne de M. Mariano RUMOR,
Ministre italien des affaires étrangères,
les 21 et 22 avril 1975

Procès-verbal des entretiens officiels à la salle III du Parlement
le 21 avril de 15.30 h. à 18.30 h. (p. 1-3) et
le 22 avril de 09.30 h. à 12.15 h. (p. 4-6 de l'ordre du jour)

Délégation italienne

M. Mariano RUMOR	Ministre des affaires étrangères
M. Luigi GRANELLI	Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères
Ambassadeur Roberto GAJA	Secrétaire général
Ambassadeur Adalberto FIGAROLO di GROFELLO	Ambassadeur d'Italie à Berne
Ambassadeur Cesidio GUAZZARONI	Directeur général des affaires économiques
Ministre Giovanni FALCHI	Directeur général de l'émigration et des affaires sociales
Ministre Bruno BOTTAI	Chef du Service de la presse et de l'information
Ministre Luigi Va. FERRARIS	Directeur général adjoint de la coopération culturelle
Ministre-Conseiller Ugo BARZINI	Ambassade d'Italie à Berne
Ministre-Conseiller Tullio MIGNECO	Ambassade d'Italie à Berne, (affaires sociales)
M. Aldo GAMBACURTA	Conseiller d'Ambassade, (affaires économiques)
M. Bruno ZAPPAVIGNA	Chef du Secrétariat de M. Granelli
M. Guglielmo GUERRINI MARALDI	Protocole
M. Giorgio FRANCHETTI PARDO	Direction générale des affaires politiques
M. Giovanni VINCENTI MARERI	Direction générale de l'émigration
M. C. BERLINGUER	Cabinet du Ministre

- 2 -

Délégation suisse

M. le Président de la Confédération Pierre GRABER	Chef du Département politique fédéral
Ambassadeur Ernesto THALMANN	Secrétaire général du DPF
Ambassadeur Paul JOLLES *	Directeur de la Division du commerce du DFEP
M. Kurt LOCHER *	Directeur de l'Administration fédérale des contributions
Ambassadeur Arturo MARCIONELLI	Ambassadeur de Suisse en Italie
Ambassadeur Rudolf BINDSCHEDLER **	Jurisconsulte du DPF
Ambassadeur Charles MUELLER	Chef de la Division politique I
Ambassadeur François de ZIEGLER	Chef du Secrétariat politique
Ministre Emilio MOSER *	Vice-Directeur de la Division du commerce du DFEP
M. Jean ZWAHLEN *	Chef du Service économique et financier du DPF
M. Franz BLANKART *	Chef du Bureau de l'intégration DPF/DFEP
M. Arnold HUGENTOBLER	Suppléant du Chef de la Division politique I
M. Claudio CARATSCH	Suppléant du Chef de la Division politique I
M. Jean-Pierre ZEHNDER	Division politique I (procès-verbal)
M. Henri CUENNET	Division politique I (procès-verbal)

* séance de travail I seulement

** séance de travail II seulement

Les entretiens ont eu lieu en français.

1. QUESTIONS EUROPEENNES

M. Graber se réfère à la coopération politique des Neuf, un des facteurs d'évolution de l'Europe qui risque d'avoir des répercussions sur notre politique extérieure. Les vues des autorités italiennes pourraient nous aider à porter un jugement sur ces développements et sur le degré de cohésion supplémentaire que cette coopération a introduit dans les rapports entre les Neuf. Parmi les principaux domaines où elle s'est manifestée, outre la CSCE sur laquelle nous reviendrons plus tard, il y a Chypre, où les possibilités d'action des Neuf et celles du Conseil de l'Europe mériteraient d'être examinées; il y a aussi le dialogue euro-arabe: quelles en sont les perspectives? M. Graber désire aussi connaître les vues italiennes sur les conséquences de la création du Conseil des chefs de gouvernement ou Conseil européen, sur le fonctionnement des institutions communautaires et le développement des Communautés.

La Suisse attache une grande importance au Conseil de l'Europe. Ayant réfléchi à ce que l'on pourrait y faire, nous avons trouvé beaucoup de mérites à la proposition de M. Kirchschräger d'échanges d'informations sur des sujets d'actualité politique. Sa préoccupation était de faire en sorte que les contacts entre l'Europe et les USA ne soient pas le seul fait des Neuf et aussi que les Neuf puissent connaître les préoccupations des autres pays, pour éventuellement en tenir compte.

M. Rumor: La coopération politique des Neuf est parallèle au développement des Communautés, qui reste l'élément moteur de l'intégration européenne. C'est un appui latéral. Elle n'est pas obligatoire, mais utile et désirable. Il n'est pas possible d'avoir une collaboration complète en matière de politique extérieure. Chaque pays a la sienne propre. Mais il existe la volonté de collaborer et même la possibilité quelquefois de trouver des positions communes. Si l'on continue dans cette voie, la coopération politique pourra se

- 4 -

développer. Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark éprouvent encore quelques difficultés du fait de leur adhésion tardive. Pour l'Italie, le domaine de la coopération le plus important est celui concernant les problèmes de la Méditerranée.

A propos du problème de Chypre, M. Rumor relève que, du fait de l'association aux CE de la Grèce et de la Turquie, les Neuf peuvent exercer une certaine influence. Ainsi, le 13 février dernier, lors de la réunion des Ministres des affaires étrangères à Dublin, ceux-ci offrirent aux parties au conflit une espèce de forum des Neuf, où elles pourraient se rencontrer. Il ne s'agit cependant pas d'une offre de médiation. Pour l'instant les Neuf appuient vigoureusement, notamment par l'intermédiaire de ceux d'entre eux qui sont membres du Conseil de sécurité de l'ONU, la mission Waldheim. Si elle n'aboutit pas, on peut alors songer à utiliser le forum offert par les Neuf. Si là aussi il n'y a pas de résultat, on pourrait encore penser, mais sans se faire d'illusions, au Conseil de l'Europe.

Au sujet du dialogue euro-arabe, les Neuf attendent une réponse des Arabes à leurs dernières suggestions. M. Rumor rappelle que ce dialogue, qui est une opération à long terme, va se développer dans des domaines techniques, culturels, économiques. Il ne doit donc pas interférer avec les négociations au sujet de la paix au Moyen-Orient, ni même avec les discussions relatives au pétrole.

Le Conseil des chefs de gouvernement ou Conseil européen est né de la volonté de ne plus organiser des sommets dont on attend des miracles; celui de Copenhague a été une leçon pour les Neuf. Il existe une tendance à faire du Conseil une instance d'appel contre le Conseil des Ministres, mais cela ne saurait être l'essentiel; il devra surtout donner des impulsions et l'orientation générale à la fois dans les domaines politique et communautaire. Et ce sont les ministres des affaires étrangères et les ministres techniciens

- 5 -

qui les appliqueront. Un autre élément essentiel du sommet de Paris de décembre 1974 est la mission confiée au Premier Ministre belge P. Tindemans de faire rapport sur l'"Union européenne", manifestation de la volonté des Neuf de poursuivre le développement des Communautés et non de le ralentir.

Quant au Conseil de l'Europe, il est possible d'y avoir des échanges d'informations sur des sujets politiques. Mais il faut avancer pragmatiquement des consultations à la collaboration et au consensus. Il conviendrait de choisir quelques sujets, par exemple dans le rapport annuel des Communautés, et mettre ainsi en marche une consultation.

M. Graber précise que l'idée de M. Kirchschräger était que ces échanges d'informations interviennent avant la prise de décision au sommet, qu'il se crée une habitude de contacts à un niveau inférieur, par exemple celui des directeurs politiques, de manière à pouvoir tenir compte si possible des préoccupations des autres pays. Ces échanges auraient lieu seulement en cas de besoin et sur des problèmes particuliers.

M. Rumor craint que cette idée ne soit difficile à réaliser. Il lui paraît même irréaliste d'organiser une concertation au Conseil de l'Europe avant que les Neuf prennent une décision. Du côté italien toutefois, on est prêt à étudier la question, à condition que les discussions portent sur des questions spécifiques. Le même problème avait déjà existé lorsqu'il était question des contacts avec les Etats-Unis et le Canada.

M. Jolles évoque l'accord de libre échange qui lie la Suisse aux institutions européennes et sa clause évolutive. Il s'interroge sur ce que seront les développements futurs dans les CE, notamment en matière économique et monétaire (et en particulier après le referendum au Royaume-Uni) et sur ce que pourrait être la contribution

de la Suisse. Nous sommes intéressés à ce que s'étende une zone de stabilité en Europe et soucieux d'y apporter notre contribution.

M. Rumor se déclare optimiste quant à l'issue du referendum au Royaume-Uni.

M. Guazzaroni, répondant aux propos de M. Jolles, indique que les autorités italiennes n'ont pas changé d'avis depuis le moment où la clause évolutive a été souscrite. Elles sont persuadées plus encore que par le passé de la nécessité d'avoir une collaboration permanente en matière économique et monétaire entre la Suisse et les CE. Si l'issue du referendum au Royaume-Uni est favorable, il faudra en effet se poser la question du développement ultérieur des CE, notamment dans ces domaines. Parlant du "serpent", M. Guazzaroni indique que la volonté des Neuf est de rétablir le plus tôt possible une certaine unité sur le plan monétaire européen. C'est un domaine où l'on pourrait avancer dans le sens de la clause évolutive. Sur le plan économique, il y a des négociations en cours (pays méditerranéens, GATT). Il faudra en attendre les résultats et faire le point de la situation. Ensuite l'on pourra voir quelle direction prendre. Mais l'Italie est prête à aller de l'avant.

2. QUESTIONS ENERGETIQUES

M. Graber rappelle qu'en adhérant au PIE, la Suisse a souligné que cette décision ne s'écartait nullement de sa ligne politique traditionnelle. Nous accordons une importance primordiale à l'instauration de rapports entre pays producteurs et pays consommateurs fondés sur la confiance et l'interdépendance et insistons sur leur caractère de non-confrontation. A cet égard, l'appréciation générale des autorités italiennes sur la situation après l'échec de la Conférence de Paris nous intéresse beaucoup. Comment le dialogue avec les producteurs pourrait-il progresser?

- 7 -

M. Graber soulève ensuite la question de la fourniture de pétrole à la Suisse par l'Italie. Nous sommes très intéressés par les répercussions éventuelles du nouveau programme énergétique italien sur notre approvisionnement. Peut-on considérer que ce dernier est garanti, même en cas de crise? Pourrait-il être mis en cause par les tractations ENI/Iran qui ont cours actuellement? N'aurions-nous pas intérêt à prévoir, de temps à autres, des rencontres entre représentants de nos deux pays?

M. Rumor. Les préoccupations suisses sont identiques aux préoccupations italiennes. Ce serait une faute énorme que de prôner la confrontation et non le dialogue. Les discussions qui ont eu lieu ont montré que l'on ne pouvait isoler le problème de l'approvisionnement pétrolier de tous les autres problèmes économiques liés à celui de l'énergie. L'Italie a eu beaucoup de doutes au sujet d'un prix minimum du pétrole. Les discussions sur ce point jusqu'à la veille de la Conférence de Paris ont peut-être donné l'impression que les pays de l'AIE n'étaient ni prêts ni d'accord entre eux. Par ailleurs, les Neuf considèrent que c'est une illusion de vouloir parler seulement de l'énergie. Il y a bien d'autres problèmes essentiels pour les pays en voie de développement. Mais il faut commencer par l'énergie. A voir comment s'est terminée la Conférence de Paris, M. Rumor, qui avait craint une rupture, se dit n'être pas trop pessimiste. Elle est un fil par lequel nous sommes encore liés. Il faut essayer de reprendre contact discrètement, car l'annonce de la Conférence a été trop bruyante et a suscité des espoirs prématurés. Les producteurs ont aussi des difficultés et sont en train de réfléchir. La volonté existe de part et d'autre de continuer le dialogue. Du côté des pays industrialisés, il faut mieux se préparer. Les USA n'ont pas joué de rôle négatif, ils ont même cherché à être positifs et c'est une des raisons pour lesquelles M. Rumor n'est pas pessimiste.

- 8 -

M. Jolles constate que les vues de M. Rumor sur les résultats de la Conférence coïncident exactement avec celles des autorités suisses. Il n'y a pas eu de rupture, le climat ne s'est pas aggravé. M. Jolles, qui était à cette époque en voyage dans des pays arabes, n'a pas ressenti d'hostilité. Une des causes de l'échec de la Conférence a été la précipitation avec laquelle elle a été convoquée. La discussion a débouché inévitablement sur des questions de substance, pour lesquelles la Conférence n'était ni préparée ni représentative. Comment reprendre le fil dans ces conditions? Il faut tout d'abord équilibrer le degré de préparation des participants. Les 7 avaient une conception d'ensemble élaborée aux Conférences de Dakar et d'Alger. Il est urgent que les pays développés en aient également une. Il faut aussi déterminer les objectifs de la Conférence. Où pouvons-nous établir cette conception? A l'AIE, aux CE (modèle des accords ACP)? Quel sera l'état de la préparation le 27 mai, date de la Conférence au niveau ministériel du Conseil de direction de l'AIE? Faut-il tendre vers une nouvelle préconférence, qui risque de déborder à nouveau sur les problèmes de substance ou aller directement à la conférence? Celle-ci pourrait se diviser en deux étapes: la première serait une prise de conscience de l'état de la situation actuelle, une vision globale des problèmes, la seconde aborderait les points spécifiques sur lesquels la discussion générale a montré une convergence.

M. Rumor est d'accord avec la nécessité d'équilibrer la préparation des participants. La conception des pays industrialisés doit être élaborée au sein des Neuf et à l'AIE - où l'on peut tenir compte de la position de la France -, mais les conclusions de ces travaux ne peuvent émaner que de l'AIE et il faudrait y arriver avant le 27 mai. Elles devraient aborder trois points principaux: comment continuer le dialogue. Deuxièmement, genre de collaboration que l'on peut instituer entre producteurs, consommateurs développés et pays en développement non producteurs. Il s'agira probablement de garanties en relation avec les prix des matières premières. Les Neuf les ont d'ailleurs données aux ACP sans recourir à l'indexation.

Troisièmement: préconférence ou conférence? Une préconférence fixant la date, le lieu et la participation à la conférence est nécessaire. On pourrait éventuellement songer à fixer un ordre du jour sans l'approfondir.

M. Guazzaroni répond aux questions posées au sujet de l'approvisionnement en pétrole de la Suisse par l'Italie. Cet approvisionnement, dit-il, est de l'intérêt même de l'Italie qui a une capacité de raffinage bien supérieure aux besoins nationaux et donc un besoin de débouchés. Les préoccupations des compagnies privées italiennes au sujet de la politique du Gouvernement ne sont pas fondées. Celui-ci entend aligner les prix sur ceux pratiqués en Europe et pratiquer une politique anti-inflationniste. En ce qui concerne les négociations ENI/Iran, elles ont trait à la recherche de financement pour l'exploitation du réseau de distribution ENI/Shell et n'ont donc pas pour objectif de modifier la situation du marché.

3. RELATIONS BILATERALES

M. Graber aborde ce chapitre en constatant que les bonnes relations existant entre la Suisse et l'Italie sont marquées par l'intimité des contacts, le bon voisinage et la complémentarité économique. Il remarque que le commerce est en expansion constante, l'Italie étant le troisième partenaire de la Suisse, mais aussi que la balance commerciale est fortement déficitaire pour notre pays. La Suisse a vu avec beaucoup de soulagement l'abrogation du dépôt à l'importation et rend hommage à la confiance que l'Italie a ainsi marquée à la libéralisation du commerce. Il constate aussi que la Suisse est l'un des principaux pays investisseurs en Italie. Il évoque les problèmes de la brevetabilité des processus de fabrication pharmaceutiques et de l'enregistrement des produits pharmaceutiques, propose que les experts des deux parties puissent se rencontrer à ce sujet et remet un memorandum détaillé sur les deux problèmes à la délégation italienne.

M. Graber rappelle que la discussion du problème de l'immigration italienne en Suisse, dont il sait à quel point il est important pour l'Italie, aura lieu lors de la rencontre avec les responsables suisses prévue pour le lendemain. Il aborde ensuite le problème des négociations en cours concernant la double-imposition. Les pourparlers sur un projet de convention générale sont bloqués pratiquement depuis juillet 1974. Or, le Gouvernement suisse attache beaucoup d'importance à la reprise rapide des négociations. Le chef de la délégation suisse s'est d'ailleurs adressé récemment à son collègue italien pour lui proposer une date en juillet prochain à laquelle les pourparlers pourraient être repris.

M. Locher rappelle qu'en effet la délégation suisse compte beaucoup sur la continuation des efforts entrepris. Les négociations avaient commencé en 1928 déjà. Mis à part le Liechtenstein, l'Italie est le seul pays limitrophe avec lequel la Suisse n'a pas conclu d'accord en matière de double-imposition. Durant les dernières négociations en avril et juillet 1974, on s'était entendu sur un projet commun d'accord qu'on espérait pouvoir parapher à la réunion qui devait avoir lieu en novembre 1974. Il souligne que ces négociations résultent du protocole de 1972 signé par MM. Grübel et Granelli; la partie suisse, quant à elle, a largement réalisé ce qui lui avait été demandé sur le plan fiscal (enseignants, frontaliers). La situation présente se traduira par des questions au Parlement lorsque l'accord sur les frontaliers sera soumis pour approbation.

En matière de double-imposition, il ne reste en somme à négocier que le taux de réduction des impôts à la source. La délégation italienne était également préoccupée par des risques d'abus d'une convention de double-imposition pour la fuite des capitaux: cette question a été traitée dans une notice technique exposant les mesures prises en Suisse à cet égard et qui est remise à la délégation italienne.

M. Rumor exprime d'abord sa satisfaction d'avoir la possibilité, le lendemain, de traiter du problème de l'émigration italienne et ajoute que les Italiens seront heureux de constater que cette question qui touche beaucoup d'entre eux n'est pas une affaire à part, mais qu'elle s'intègre dans les relations économiques et sociales entre les deux pays.

Du côté italien, on attache également une grande importance à l'accord sur l'imposition des frontaliers, qui sera soumis prochainement au Parlement. M. Rumor souligne qu'il apprécierait beaucoup que, de leur côté, les autorités suisses le soumettent à leur Parlement. Ce geste aurait pour effet de rompre la glace et permettrait d'aller de l'avant avec les négociations de l'accord de double-imposition, qui n'ont plus progressé depuis l'année dernière. Les difficultés économiques de l'Italie seraient d'ailleurs en grande partie responsables de cet immobilisme. La demande de M. Locher de réunir les deux délégations en juillet prochain a été approuvée sur une base interministérielle à Rome, ce qui montre un grand effort de bonne volonté des autres ministères intéressés et en particulier celui du Trésor.

Enfin, M. Rumor aborde un troisième problème qui lui tient à coeur: il s'agit des investissements de capitaux suisses dans le Mezzogiorno. Il sait que depuis un certain temps déjà la partie suisse avait nommé ses représentants dans la commission et en particulier, comme président, M. Nello Celio, ancien conseiller fédéral, qui jouit d'un grand prestige des deux côtés des Alpes. De son côté, la délégation italienne a maintenant aussi un président en la personne de M. Seddati, ancien ministre de l'agriculture. Il serait donc souhaitable que la Commission mixte ainsi constituée puisse se réunir le plus tôt possible. Il souhaiterait que l'on pense dès maintenant à fixer un ordre du jour pour une telle réunion: il pourrait être utile d'examiner la législation italienne sur les facilités accordées aux investisseurs, les possibilités de coopération trilatérale qui pourraient mettre en jeu des institutions financières du Moyen-Orient et l'étude d'un plan de promotion industrielle du

- 12 -

Mezzogiorno. Il estime que lorsque tous ces travaux seront rendus publics, les investisseurs suisses seront encouragés à s'intéresser au Sud de l'Italie. Un accord semblable a été conclu avec la République Fédérale d'Allemagne et ce problème pourrait aussi être examiné avec d'autres Etats.

Au sujet de la brevetabilité des processus de fabrication et de l'enregistrement des produits pharmaceutiques, M. Rumor transmettra à qui de droit l'aide-mémoire suisse.

M. Graber rappelle que les négociations sur l'imposition des frontaliers et celles concernant la double-imposition ont progressé au même pas jusqu'en juillet 1974. On a ensuite disjoint les deux négociations, mais en entendant bien maintenir un certain parallélisme dans le progrès des travaux. Il est important que la réunion prévue ait lieu en juillet prochain et qu'on puisse y travailler positivement, car cela ne manquera pas d'avoir des incidences sur la décision que les parlementaires auront à prendre au sujet de l'accord sur l'imposition des frontaliers. Quant aux investissements de capitaux suisses en Italie, ils seront aussi influencés par l'accord de double-imposition. Au demeurant, le côté suisse verra avec satisfaction la Commission mixte Celio-Seddati se mettre au travail.

M. Jolles relève avec intérêt la remarque de M. Rumor concernant des projets trilatéraux d'investissement au Mezzogiorno. On y a aussi pensé du côté suisse. Les contacts italiens en Arabie Saoudite ont-ils fourni des indications quant aux possibilités de coopération dans ce sens? Il relève ensuite que l'Italie réalise le plus grand excédent de sa balance commerciale avec la Suisse et l'en félicite. Les autorités suisses ne désirent rien y changer. Toutefois, elles ont eu connaissance de difficultés rencontrées par les exportateurs suisses de bétail et de viande vers l'Italie et sont préoccupées par les obstacles élevés sur le plan non-

tarifaire, fiscal et administratif, qui s'ajoutent aux désavantages commerciaux attribuables à la hausse du franc. Les autorités suisses ont à lutter contre des tendances protectionnistes dans le pays. Elles tiennent donc d'autant plus à ce qu'il ne soit pas recouru à des entraves artificielles aux échanges.

M. Rumor souligne à nouveau l'importance qu'il attache aux trois questions discutées: l'accord sur les frontaliers, la reprise des négociations sur la double-imposition en juillet et l'activation de la Commission Celio. Il ajoute qu'il ne manquera pas d'examiner le problème de l'octroi de licences pour le bétail, ainsi que les autres questions qui lui ont été soumises, avec les autorités italiennes intéressées. Il s'entretiendra avec M. Jolles des contacts que l'Italie a eus avec les pays producteurs de pétrole.

4. RELATIONS EST-OUEST

M. Graber souhaite placer l'examen de ce problème politique dans un contexte large en examinant d'abord les aspects généraux de la sécurité de l'Europe pour traiter ensuite en particulier la CSCE. Les deux conférences qui ont pour objet l'abaissement des tensions sur notre continent, la CSCE et les MBFR, n'ont encore entraîné aucune mesure concrète de désarmement, décidée d'un commun accord. A l'intérieur des systèmes de défense, on observe pour le Pacte de Varsovie une tendance à renforcer les moyens stratégiques, tandis que les Etats membres de l'OTAN sont enclins à diminuer leurs dépenses militaires. Il en résulte une certaine pression militaire en Europe septentrionale (mer du Nord), au centre (Balkans) et au sud de l'Europe (Méditerranée). Face à cette situation, on s'interroge sur la volonté et les moyens pour les Etats-Unis de maintenir une présence militaire en Europe. L'accord de Vladivostok, d'interprétation difficile, n'a pas levé toutes les craintes que l'on pouvait

- 14 -

entretenir en Europe quant au déroulement des entretiens SALT. Tandis que la question des bases avancées nucléaires américaines a été renvoyée aux MBFR, la position américaine semble s'orienter vers une diminution du stock d'armes nucléaires stationné en Europe. La Suisse, pays neutre, observe avec intérêt ces développements puisque toute modification de l'équilibre militaire en Europe serait un facteur d'instabilité et nuirait à l'esprit de détente authentique auquel la Suisse est attachée.

M. Rumor relève que son hôte a tracé de manière réaliste et nuancée le cadre du grand débat euro-américain actuel. Le Pacte de Varsovie renforce ses armées de jour en jour. Au même moment, l'OTAN est affaiblie par le dégageant du Royaume-Uni sur le front sud européen, un lieu menacé et faible. Les questions soulevées par M. Graber en ce qui concerne la confrontation en Méditerranée et dans la zone qui s'étend jusqu'au Portugal portent en effet sur quelques problèmes pour le moment encore insolubles: l'armée portugaise face aux problèmes internationaux et mal déterminée sur sa position dans l'Alliance atlantique; les pays dont le développement politique est attaché à la santé d'un seul homme (Espagne, Yougoslavie); le triangle Grèce-Turquie-Chypre en butte à ses altercations. Parallèlement, l'affaiblissement des Etats-Unis ne renforce pas le rôle du leader de l'Alliance atlantique et les attitudes prises face aux conflits asiatiques pourraient se propager sur d'autres théâtres d'opérations du fait des rapports de plus en plus difficiles entre l'exécutif et le Congrès à Washington. En ce qui concerne les SALT et l'accord de Vladivostok, M. Rumor constate que la situation est restée ambiguë par la volonté délibérée de l'URSS, qui n'a pas soulevé le problème des défenses nucléaires avancées. Pour l'avenir, M. Rumor compte que la réunion de Bruxelles de l'OTAN, les 29 et 30 mai, avec le Président Ford, permettra d'éclaircir la situation. Les Etats-Unis vont chercher à redonner confiance à leurs alliés dont ils sentent les hésitations. M. Rumor reste pour sa part optimiste en pensant que les expériences faites par les USA en Asie profiteront à la sécurité de l'Europe.

M. Graber se demande quelle importance réelle il faut attacher à la venue en Europe du Président Ford. Dans la situation présente, les échecs de Kissinger en Asie et au Proche-Orient ne sont sans doute pas indépendants l'un de l'autre. Ford a-t-il les moyens de resserrer les rangs dans l'Alliance atlantique?

M. Rumor partage ces interrogations quant à un Président non élu, mais se trouvant au seuil des élections, assisté d'un Secrétaire d'Etat contesté, plus préoccupé de la situation intérieure qu'extérieure.

M. Graber se demande aussi si l'analyse de la situation au Portugal permet de dire si les partis communistes ont une stratégie globale visant ce pays.

M. Rumor évoque deux interprétations différentes sur le leader communiste Cunhal: le ralentissement récemment enregistré dans la démarche des communistes portugais pourrait ou bien refléter une directive tactique de Moscou, ou bien une décision autonome motivée par la situation locale. Il pense personnellement que Moscou a eu une attitude très prudente à l'égard du Portugal dans la période écoulée.

M. Thalmann évoque certaines résistances s'opposant encore à une réunion au sommet de l'OTAN. Notamment, la France laisse planer un doute sur sa participation. Ce sommet pourrait-il atteindre son but sans la participation de tous les alliés?

M. Rumor répond que la France avait effectivement des doutes quant à l'utilité psychologique et politique de la présence de chefs d'Etat. Malgré ces doutes, tous les membres seront cependant présents, mais pas au niveau des chefs d'Etat. Toutefois, il reste des doutes sur le niveau de la présence du Portugal, de la Turquie et de la Grèce.

Passant au problème de la CSCE,

M. Graber se félicite de l'excellente coopération entre les délégations italienne et suisse à la Conférence. A en croire certains communiqués, la seconde phase de la CSCE serait sur le point de s'achever et la troisième pourrait se tenir en juillet. Cet optimisme ne paraît cependant pas justifié, compte tenu de l'état d'avancement des travaux. Plusieurs pays, dont la Suisse, craignent cependant que des arrangements sur certains problèmes soient recherchés en dehors de la Conférence et sans consultation de toutes les parties intéressées. C'est une évolution que nous essayerons d'empêcher. Il passe ensuite en revue quelques points auxquels la Suisse accorde une importance particulière:

- la formule actuelle sur le respect des droits et obligations existants, dans le catalogue des principes, paraît inacceptable;
- le projet de mandat concernant la poursuite du SRPD est pour nous un élément essentiel du document final;
- la Corbeille III, à laquelle s'intéresse le plus notre opinion publique, où nous devons encore arriver à des textes significatifs et concrets sur plusieurs points.

M. Bindschedler présente deux remarques d'ordre général, constatant d'une part que le problème de Chypre risque encore de causer des difficultés à la Conférence; d'autre part qu'il a l'impression que les USA adoptent une attitude plus rigide à l'égard de l'URSS et à propos de la Corbeille III. Serait-ce une manière de rétablir leur "image" en Europe? Passant aux points particuliers, il évoque les sujets suivants:

- Changement pacifique des frontières: La Suisse n'a au fond rien à objecter à cette phrase qui convient à la France et à la RFA; elle ne donnera cependant pas son consensus pour des raisons tactiques. De notre côté, nous avons d'autres intérêts dont nous voulons que l'on tienne compte.

- Formule sur le respect des droits, obligations et responsabilités existants: pourquoi les 35 pays, dont les neutres, devraient-ils sanctionner les querelles entre les deux Allemagnes et le statut d'occupation? Le texte ambigu proposé par la France ouvre la porte à des abus. Il risque de donner une nouvelle vie aux art. 53 et 107 de la Charte des Nations Unies que l'on croyait lettre morte. Il y a 3 possibilités de surmonter la difficulté:

- abandonner toute mention
- mentionner expressément le problème allemand
- trouver une formule très générale, constatant que le document final n'affecte pas les droits et obligations existants.

Nos préférences vont vers cette dernière formule. Il serait utile que l'Italie fasse part aux autres pays des Neuf de nos préoccupations.

- SRPD: Nous regrettons que le document final ne fasse pas référence au caractère obligatoire du SRPD; mais si l'on avait insisté pour son maintien, nous n'aurions pu obtenir de consensus. Notre texte a l'avantage de laisser la question à l'ordre du jour de futures réunions; c'est un moindre mal.
- CBM: Dans ce domaine, les Occidentaux ont pratiquement tout abandonné. Que vaut le caractère "volontaire" de l'annonce des manœuvres? Il y a néanmoins peut-être quelque chose à trouver en relation avec la définition des paramètres. Ces mesures ont un certain effet psychologique sans avoir vraisemblablement une grande valeur intrinsèque d'un point de vue sécurité militaire.
- Suites à la Conférence: Tout le monde est d'accord qu'il y aura des suites à la CSCE. Celle-ci, en effet, ne changera pas grand'chose à la situation mondiale et européenne. Si l'on veut plus, il faudra reprendre la négociation et commencer par voir comment auront été appliquées les décisions de Genève et d'Helsinki. C'est un problème de délai. Un an n'est pas suffisant; il faudra une pause plus longue.
- Forme des documents finals: Nous ne saurions admettre une discrimination entre les différents textes qu'établira la Conférence. Ils

- 18 -

devront être signés par les mêmes personnes. La solution la plus simple consisterait donc à avoir un seul document final divisé en chapitres et sous-chapitres, avec une seule signature apposée à la fin du document. La suggestion néerlandaise d'avoir un seul bref document final avec actes annexés pourrait aussi être retenue.

M. Rumor, à son tour, se félicite de l'étroite collaboration des délégations suisse et italienne à Genève.

En ce qui concerne les points d'ordre général, le problème de Chypre est évidemment un sujet délicat. Mais il n'y a rien à faire si les Chypriotes et les Grecs ne veulent pas rallier le consensus.

M. Rumor est de la même opinion que M. Graber au sujet de l'importance psychologique de la Corbeille III. Les pays occidentaux peuvent adopter dans ce domaine une position très ferme.

Sur plusieurs des points particuliers soulevés par MM. Graber et Bindschedler, les autorités italiennes partagent les vues suisses, notamment au sujet du SRPD, où elles sont prêtes à donner leur appui; au sujet de la forme des documents finals également.

Elles partagent les préoccupations/^{suisse} quant à la formule sur le respect des droits, obligations et responsabilités existants. Cependant, le problème de l'Allemagne étant une donnée fondamentale de l'équilibre européen, une formule satisfaisante doit être trouvée qui tienne compte de cette situation particulière. Celle-ci devra toutefois être différente de la formule française qu'il faut absolument changer.

Pour les CBM, il faut suivre une tactique qui nous rapproche le plus possible d'un caractère obligatoire. Pour cela, il faut s'efforcer de fixer des paramètres précis et efficaces.

En ce qui concerne les suites, les autorités italiennes, attachées à la formule danoise, seraient d'accord avec une pause de 2 ans à 2 ans et demi après la signature des documents finals. A quel niveau pourrait-on se réunir? Il y a 3 possibilités: au niveau des hauts fonctionnaires, à celui des experts ou alors organiser une nouvelle conférence. L'Italie est d'accord avec l'une ou l'autre de ces for-

mules, à condition qu'elle ne signifie pas une institutionnalisation.

M. Gaja estime que des discussions ont eu lieu à Moscou sur la manière de profiter de la faiblesse actuelle de l'Occident. Elles doivent avoir abouti au maintien de la politique de détente - la CSCE en étant l'expression.

Dans le domaine des CBM, inefficaces mais ayant une importance psychologique, il est nécessaire d'arriver à quelque chose, après le renvoi des problèmes de sécurité aux négociations MBFR de Vienne.

M. de Ziegler demande si le 25ème Congrès du PC de l'URSS, qui va se réunir à fin février prochain, pourrait avoir une influence sur le déroulement de la CSCE, soit que M. Brejnev veuille rester au pouvoir, soit qu'il veuille le quitter en beauté.

M. Rumor est convaincu que l'URSS va faire pression pour que l'on fixe une date rapprochée pour la phase finale de la Conférence.

L'Italie s'est demandé si les Occidentaux ne devraient pas faire quelque chose pour donner une interprétation publique des résultats de la CSCE et ne pas laisser l'initiative aux seuls pays communistes. Il est trop tôt pour le faire dans le cadre de l'Alliance atlantique, dont le Conseil se réunit à fin mai. Mais les Neuf pourraient déjà aller de l'avant et l'OTAN pourrait suivre plus tard.

M. Müller se réfère aux études que les pays de l'OTAN auraient déjà entreprises à ce sujet. La présentation qu'ils en feront aura une grande influence sur notre propre opinion publique. Aussi aimerions-nous être tenus au courant de ce qui est envisagé.

M. Rumor est volontiers disposé à ce que nous soyons tenus au courant, au besoin en organisant une réunion d'experts.

5. TNP

M. Graber indique que la Suisse avait eu l'intention de soumettre le TNP à la procédure d'approbation parlementaire lorsque le degré d'universalité qu'il aurait atteint serait jugé suffisant. Or, notre procédure parlementaire a entraîné un retard qui ne permet plus d'envisager la ratification du traité avant la conférence d'examen. Les modifications que cette conférence apportera éventuellement à l'équilibre du TNP pourraient à leur tour avoir une influence sur les réactions de notre Parlement.

M. Bindschedler expose l'attitude que nous envisageons d'avoir à la conférence d'examen. La majorité des Etats ne semble pas satisfaite du texte actuel du traité. Les grandes puissances, par contre, ne semblent pas désireuses de l'amender. Concrètement, on estime du côté suisse que la déclaration de garantie du Conseil de sécurité, trop abstraite, ne suffit pas. On pourrait voir comme alternative ou une déclaration des puissances nucléaires s'engageant à venir à l'aide d'un Etat non nucléaire attaqué ou une obligation pour les puissances nucléaires à ne jamais attaquer ou menacer un Etat n'ayant pas d'armement nucléaire. Quant à l'utilisation pacifique des matériaux nucléaires, la menace d'embargo par les Etats-Unis n'est pas satisfaisante; les gouvernements devraient respecter les accords existants. Les dispositions sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques ne sont pas convaincantes. La Suisse souhaiterait aussi une interdiction générale des essais nucléaires, comme proposé par la Commission du désarmement; elle mentionnera aussi à nouveau qu'elle souhaite l'introduction d'une disposition sur le règlement pacifique, comme elle l'avait proposé en 1966 et 1968.

M. Rumor déclare que le Gouvernement italien vient de demander l'approbation du Parlement au TNP. La Chambre des Députés l'ayant déjà approuvé, le Sénat devrait se prononcer le 24 avril, de sorte que la ratification pourrait intervenir avant la conférence d'examen. L'Italie reste en contact étroit avec les Neuf et en particulier

avec les puissances non nucléaires de l'Euratom; les 5 pourront ainsi ratifier ensemble. Pour l'Italie, il existe des problèmes particuliers en liaison avec les problèmes du contrôle (compatibilité avec les contrôles Euratom) et la nécessité d'exclure toute contradiction avec les activités de la Communauté européenne. M. Rumor ne croit guère à des résultats de la conférence d'examen qui aura plutôt une importance politique et psychologique en soulignant le rôle des pays non nucléaires. Ce rôle devrait continuer à s'exercer en direction du désarmement nucléaire, de l'interdiction des explosions, de la poursuite accélérée des SALT et du droit de tous les pays parties à l'accord à l'information et aux fournitures d'uranium. L'Italie désire favoriser l'universalité du TNP et est donc en faveur d'un système préférentiel envers les pays qui y sont parties. En ce qui concerne l'embargo américain, M. Rumor pense qu'il s'agissait de difficultés administratives qui seront résolues dans deux mois. D'une manière générale, il tient à une position homogène des pays des CE qui demanderont ensemble qu'une nouvelle conférence d'examen ait lieu dans cinq ans.

M. Gaja précise que la préparation de la conférence a été difficile à cause du problème des ratifications. C'est pourquoi il souhaite une nouvelle conférence après cinq ans. Trois équilibres sont à respecter dans ce domaine: celui entre puissances nucléaires et non nucléaires, celui de la sécurité générale et celui de l'accès de tous les pays aux ressources et aux techniques. Il estime qu'au stade actuel, il n'y a pas de traitement préférentiel des signataires (cf. transactions Etats-Unis/Afrique du Sud ou URSS/Egypte). En ce qui concerne la garantie de sécurité, il estime qu'en dehors des alliances, on ne peut espérer arriver à une meilleure garantie que celle de la résolution 255 du Conseil de sécurité. Il estime enfin qu'une disposition sur le règlement pacifique des différends serait un progrès certain en ce qui concerne le texte du TNP.

6. SITUATION EN MEDITERRANEE ET AU PROCHE-ORIENT

M. Graber constate, en abordant le problème des relations en Méditerranée et au Proche-Orient, que le sujet a déjà été partiellement traité, mais souhaite pourtant évoquer quelques aspects particuliers de la situation actuelle. L'évolution de la Yougoslavie retient en particulier l'attention. Le schisme vis-à-vis de l'Union Soviétique a-t-il été entériné à Moscou? L'incertitude sur les limites de la zone d'influence soviétique en Europe hypothèque la succession du Maréchal Tito, eu égard aussi à la situation particulière de ce pays du point de vue stratégique, comme du point de vue de sa cohésion interne. Quant au Proche-Orient, l'échec des efforts de M. Kissinger ne nous a pas surpris. En effet, la dernière négociation ne portait pas seulement sur des aspects territoriaux, mais touchait aussi à des questions hautement politiques. Les réticences des participants au conflit devenaient prédominantes. En même temps, la mission Kissinger apparaissait, malgré quelques consultations épisodiques avec M. Gromyko, comme une opération unilatérale des Etats-Unis. Quelles chances peut-on aujourd'hui attribuer à la conférence de Genève? Il faut porter son attention sur le rôle de Moscou en même temps que sur les divers problèmes que posera la composition des délégations arabes et en particulier la représentation palestinienne. Ensuite, les chances de la conférence de Genève seront surtout un problème de temps.

M. Rumor est particulièrement intéressé au problème de la Yougoslavie qui touche l'Italie de près. La question à se poser est de savoir quelle importance Moscou attachera à l'avenir au résultat de la conférence de Yalta. Sur le plan intérieur yougoslave, M. Rumor estime que Tito s'est créé une base très substantielle dans la génération plus jeune qui pourrait poursuivre sa ligne politique. En ce qui concerne la conférence sur le Moyen-Orient, il voit trois possibilités: ou bien de terminer la querelle, ce qui est bien peu probable; ou de ne pas arriver à un changement, ce qui obligerait

à revenir à la méthode des petits pas; ou d'aggraver la situation en augmentant les risques de guerre. Sur la base de cette analyse, l'Italie n'est pas très enthousiaste pour cette conférence. M. Rumor estime que les Soviétiques voient dans la conférence un moyen de rentrer dans la discussion, mais qu'ils n'en attendent rien sur le fond. Israël n'y va que contraint et forcé. Les Arabes eux-mêmes ont des difficultés à harmoniser les divers textes de l'ONU concernant les Palestiniens (résolutions 296 et 242). En ce qui concerne l'Egypte, Fahmy envisage une réunion en juin, mais il pourrait simplement s'agir d'une manoeuvre contre les pays agressifs comme la Syrie et la Libye. Les Israéliens ont certainement eu le tort d'être trop raides et ils ont ainsi perdu les chances de stabiliser leur situation. Ils cherchent aujourd'hui à corriger cette attitude. A cet égard, on peut s'interroger sur l'arrêt brutal de la mission Kissinger: celui-ci était-il démoralisé ou agissait-il par calcul en envisageant déjà une reprise prochaine de la méthode des petits pas?

Procès-verbal :

Jean-Pierre Zehnder
Henri Cuennet